

Sujet : Cerema : brèves sur le RITT

De : "CFDT - CEREMA/OH/Syndicats emis par FOURMIGUE Patrick - CEREMA/DTerMed /DREC/SRILH" <patrick.fourmigue.-.cfdt.syndicats.cerema@i-carre.net>

Date : 06/09/2016 16:30

Pour : agents.cerema@cerema.fr

Copie à : cfdt.syndicats.cerema@i-carre.net

Bonjour de la **Cfdt**, qui vous adresse quelques informations sur le **RITT Cerema (Règlement Intérieur du Temps de Travail)**, suite à la réunion de ce jour à Bron. Administration et Représentants Syndicaux ont donc rebalagé la V2, qui fait suite aux débats tenus en juin-juillet dans les Comités Techniques de chacune des 11 DTer/DTec. Cette V2, modifiée à la marge, sera soumise à l'avis des deux instances de l'Établissement (CHSCTE le 20 sept. puis CTE du 29 sept).

"Semaine de 4j ou 4.5 j" & "Télétravail". La **Cfdt** demande que, dès octobre, l'Administration ouvre, les discussions avec les Syndicats sur ces deux chantiers. L'administration accepte de lancer cette concertation, **mais ne veut pas s'engager sur leur mise en place effective au 1° janvier 2017**.

Aussi, les agents qui souhaiteraient changer leur quotité de travail (temps partiel) à cette date doivent le faire sans tenir compte de ces deux sujets, quitte à la réviser si l'administration et la concertation avancent rapidement...

Pour le sujet **"Semaine de 4j ou 4.5 j"**, trois réunions du comité de suivi RITT sont programmées (11/10, 14/11, 6/12).

Compléments spécifiques au RITT dans chaque DTer/DTec : en octobre-novembre, les 11 Comités Techniques seront consultés sur leurs propres horaires d'ouverture, d'enregistrement des badgeages, des plages fixes...

Nouvel outil commun : le marché pour le développement (logiciel et matériel) a été notifié à la société Horoquartz, déjà connue par certaines DTer/DTec. A priori, l'outil devrait être opérationnel au 1° janvier 2017.

Nota : en parallèle au RITT, le Siège est en train de préparer une **instruction "Déplacements"**, qui précisera notamment les notions de résidence administrative, de temps de conduite, de sécurité...

CTE : Comité Technique d'Établissement (consulté sur l'organisation et le fonctionnement)

CHSCTE : Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail d'Établissement

"Vous vous sentez concernés, Venez nous soutenir dans nos actions, Contactez nous"